

### **Arrêté n° 2019-63**

**fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement au titre du Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'état (PACTE) d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP G opérateur (trice) logistique (G5B45), organisé par le CUFR de Mayotte.**

Le directeur du CUFR de Mayotte,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 19 mars 2019 autorisant, au titre de l'année 2019, l'ouverture de recrutements PACTE d'adjoints techniques de recherche et de formation et l'arrêté du 9 mai 2019 fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements,

### **ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP G opérateur (trice) logistique/PACTE, organisé par le CUFR de Mayotte est composée ainsi qu'il suit :

Monsieur Aurélien SIRI, Directeur du Centre Universitaire de Mayotte, **président**.

Monsieur, Patient DEMBI, Directeur des ressources humaines, Centre Universitaire de Mayotte, Dembeni, **membre**.

Monsieur Mounib MAOULIDA, Responsable Pôle Patrimoine et Logistique, Centre Universitaire de Mayotte, Dembeni, **membre**.

Madame Anrafati COMBO, Directrice Générale Adjointe, chargée du développement économique et touristique, Ville de Tsingoni, **membre**.

Madame, Mariama HAMADA, Gestionnaire administrative et financière, Division des Affaires Financières, Vice Rectorat de Mayotte, Mamoudzou, **membre**.

Monsieur Didier SCHROEDER, Chef de la division de l'organisation scolaire, Vice Rectorat de Mayotte, Mamoudzou, **suppléant**.

Article 2 : Le Directeur des Ressources Humaines, CUFR de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aurélien SIRI  
Directeur du CUFR



Fait à DEMBENI, le 7 juin 2019